

Paradoxes des théories féministes sur la violence contre les conjointes

Depuis plus d'une trentaine d'années, la question de la violence contre les conjointes a été portée à l'avant-scène comme « problème social » par les groupes de femmes de plusieurs pays occidentaux. Ce mouvement a permis de développer les connaissances sur cette question et a entraîné la mise en place de nombreuses initiatives pour y répondre. Par contre, malgré ces avancées, des critiques questionnent certaines analyses du problème et les solutions qui en ont découlé. On associe, entre autres, le mouvement de lutte contre la violence faite aux conjointes au « féminisme victimaire » qui érige les femmes en victimes et définit les hommes comme des bourreaux. Du coup, ils deviennent eux-mêmes les victimes des « terribles féministes ». Ces critiques font l'impasse sur l'originalité de la contribution du mouvement des femmes sur cette question.

Colette Parent et Cécile Coderre

Colette Parent est membre du Département de criminologie de l'Université d'Ottawa ;
Cécile Coderre est membre de l'École de service social de l'Université d'Ottawa.

Nous présenterons ici le développement des théories féministes sur la violence contre les conjointes depuis plus de deux décennies. On pourra apprécier comment ces productions ont puisé aux questionnements théoriques de leur époque. Par ailleurs, nous avons retracé une préoccupation qui accompagne le développement des réflexions féministes sur la violence contre les conjointes durant toutes les

périodes. Cette attention à la voix des femmes constitue un des éléments qui a permis aux réflexions féministes de dépasser les limites théoriques qu'elles rencontraient. Nous avons divisé l'élaboration des théories féministes en trois moments principaux. Le premier est celui de la découverte du problème, rendue possible par le témoignage des femmes elles-mêmes. Le deuxième est celui de la

définition et de la documentation du problème, à partir de leur voix. On y met aussi l'accent sur la recherche des solutions tant en ce qui concerne la guérison que la prévention. Le troisième est celui de la reconnaissance des femmes victimes de la violence comme des actrices sociales et de la complexité des enjeux qui marquent leur situation. Ces trois moments sont présentés dans une perspective chronologique, bien qu'ils se chevauchent en partie dans la réalité.

LA PAROLE DES FEMMES

Si les premiers moments du mouvement féministe occidental contemporain remontent aux années soixante, la question de la violence faite aux femmes n'émerge que dans les années septante. On accepte généralement comme point de départ les initiatives d'Erin Pizzey (1974) en Angleterre et la création du Chiswick's Women's Aid en 1971. C'est dans ce centre communautaire que des femmes commencent à témoigner des mauvais traitements systématiquement subis pendant des années. Elles mettent en évidence la peur et la douleur qui marquent leur quotidien.

Ce premier moment marque la rupture du silence public sur cette question bien sûr déjà connue puisque nombre de femmes recouraient à différentes formes de résistance pour se protéger. Outre différentes réactions individuelles de confrontation ou d'évitement face à la violence, elles pouvaient en parler à des membres de la famille, des amis ou des voisins ou encore solliciter l'intervention d'un prêtre, de la police ou des services sociaux. Mais ces

moyens peu spectaculaires se heurtaient au pouvoir du mari et à l'intérêt *supérieur* de la famille. Aussi le plus souvent, les femmes se retrouvaient-elles sans recours significatif pour contrer cette violence. Jusque dans les années quatre-vingt au Canada et ailleurs en Occident, on réduisait et banalisait aisément le problème. Le rapport de Linda McLeod (1980) en fait éloquemment état: « Le problème de la femme battue n'est pas assez connu du grand public. Trop souvent, on le justifie en disant qu'il est atypique ou qu'il s'agit d'une aberration individuelle, et l'on en atténue la gravité en en faisant l'objet de plaisanteries. »

Mais à partir de ce moment-là, de nombreux groupes de femmes vont poser le problème sur la place publique et contribuer à le redéfinir comme un problème social. On cherchera, d'une part, à mettre en place des moyens pour le contrer et d'autre part, on amorcera des réflexions et recherches pour en identifier les causes.

Durant cette période, les analyses féministes qui serviront pour penser la question de la violence ou qui examinent les fondements de l'oppression des femmes, ne ciblent pas l'homme et sa violence « naturelle » comme pivot de la question. Ces productions féministes de première heure associent d'abord la domination masculine à un ensemble d'institutions et de pratiques sociales, politiques, économiques, idéologiques. Millet (1971) affirme: « Nous n'avons pas l'habitude d'associer force et patriarcat. Le système de socialisation de ce régime est si parfait, son éthique bénéficie d'une approbation

si générale, il règne depuis si longtemps et d'une façon si universelle dans la société humaine, qu'il ne semble guère avoir besoin de s'imposer par la violence. » Edwards (1987) se rallie à cette position en affirmant que, depuis la production du *Deuxième sexe* de Simone de Beauvoir, on relie l'oppression des femmes à la société, à ses institutions patriarcales et non pas à la biologie ou aux individus; on en cherche les causes au niveau des structures sociales de production et de reproduction, de la construction dichotomique de la masculinité et de la féminité plutôt que dans les différences physiologiques entre les hommes et les femmes.

Durant la même période, le viol, par contre, est présenté comme élément central de la domination des femmes, et l'analyse de Browmiller (1976) préfigure le développement subséquent des théories féministes sur la violence contre les femmes qui occuperont l'avant-scène dans les années quatre-vingt. Mais dans les premiers moments de réflexion sur la violence, les auteures s'inspirent de la pensée de pionnières féministes et ne posent pas la violence comme un élément central des techniques oppressives sous le patriarcat.

En effet, les premières explications théoriques de la violence contre les conjointes mettront en évidence comment cette violence est inscrite institutionnellement et a été historiquement perpétuée dans différentes sociétés. Quels sont les éléments théoriques pivots de cette analyse qui devront aiguiller l'action pour lutter contre la violence exercée contre les

conjointes? D'abord, les auteures s'appuient sur la parole des femmes. Martin (1976) illustre cela de façon exemplaire à partir du témoignage d'une victime. McLeod (1980) propose l'histoire de deux jeunes femmes. Klein (1979) de son côté relate l'histoire d'une conjointe victime qui cherche en vain des appuis auprès de différents membres de son entourage. Toutes ces auteures présentent nombre d'extraits de témoignages de femmes victimisées à l'appui de leurs analyses.

Par ailleurs, durant cette première période, on attire l'attention sur l'importance statistique de ce phénomène caché et on tente d'en cerner rigoureusement ses caractéristiques. On prend soin de mettre en évidence que cette question passée sous silence affecte pourtant beaucoup de femmes. Longtemps, la question du nombre hantera les féministes soucieuses de prouver à une population sceptique que cette question est un véritable problème social et que la recherche des causes aussi bien que celle des solutions doit s'appuyer sur cette réalité.

Ensuite, les auteures signalent l'importance de bien cerner le phénomène en vue de dénoncer les études qui s'inspirent d'une conception abstraite des choses et qui élaborent un modèle d'explication unique qui rendrait compte de toutes ses manifestations. Elles allèguent qu'une telle approche réduit, voire ignore, les différences significatives entre les formes de violence et induit deux types d'erreurs: appeler « violence » n'importe quelle action qui implique de la force physique (que l'on réfère à une simple

bousculade ou à une blessure par balles), et l'amalgame de tous les actes de violence, qu'ils surviennent dans un milieu ou un autre (maison, rue, champ de bataille), qu'ils aient été perpétrés par l'une ou l'autre catégorie de personnes (mari, parents, enfants, crime organisé, police). Les auteures insistent sur le fait qu'il faut penser le concept de violence au pluriel, tant en dehors qu'au sein de la famille; « chaque type de violence doit être examiné et expliqué en référence aux caractéristiques sociales, historiques et interpersonnelles qui lui sont spécifiques » (Dobash et Dobash, 1979).

Pour les féministes de cette période, la violence contre les conjointes doit être reliée à la domination et au contrôle exercés par le mari sur son épouse dans les sociétés patriarcales. Ces auteures évoquent donc d'entrée de jeu l'héritage de l'histoire qui sert à documenter la domination des femmes tant au sein de la famille que dans la société.

En fait, tant les écrits juridiques, historiques, littéraires que religieux témoignent du statut des femmes à travers l'histoire. Définies essentiellement comme des épouses, des mères ou des filles, elles n'avaient de place qu'au sein de la famille où elles occupaient une position subordonnée institutionnalisée à travers le droit et des codes moraux fort puissants. Les femmes ont donc été piégées dans la famille, soumises à la volonté du conjoint.

On constate que du XVII^e au XIX^e siècle, on n'enregistre pas beaucoup d'opposition à la violence du mari contre son épouse

dans la mesure où elle ne dépassait pas certaines limites jugées raisonnables. Mais, même avec l'abolition des lois qui faisaient de l'épouse la propriété du mari et qui l'autorisaient à corriger sa femme, l'emprise patriarcale sur les conjointes s'est maintenue.

LES FONDEMENTS SOCIOÉCONOMIQUES

Selon Schechter (1982), le capitalisme a créé des conditions qui ont rendu les femmes très vulnérables face à la violence. D'une part, beaucoup d'entre elles n'ont pas de salaire ou encore gagnent des salaires très bas; d'autre part, elles sont responsables du maintien de la famille et des tâches domestiques. Compte tenu du caractère privé de la famille et du statut subalterne des femmes, la violence n'est pas considérée comme une question d'intérêt public et elles n'ont que peu de moyens financiers pour s'en sortir. Qui plus est, comme elles sont socialisées à prendre soin du conjoint et des enfants, elles se sentent coupables lorsque la violence éclate et hésitent à partir pour ne pas causer des problèmes aux enfants. En somme, le manque de supports institutionnels, la dépendance économique et la socialisation des femmes constituent des barrières pour lutter contre la violence du conjoint. Comment peut-on alors combattre cette violence?

Ici, les auteures préconisent différentes mesures, dont l'établissement de refuges, de programmes d'assistance juridique, de services d'intervention en période de crise, de groupes de soutien, de cours

d'autodéfense, mais elles mettent en évidence que toutes ces mesures, aussi importantes soient-elles, ne réussiront pas à elles seules à régler le problème. Pour le faire, il faut changer le statut des femmes dans la société; il faut libérer la famille et la sexualité (Klein, 1979).

Ces analyses ont bien montré que le phénomène des femmes battues n'était pas le fait d'une classe d'individus ou de personnes souffrant de problèmes de santé physique ou mentale; elles ont pris résolument distance avec l'idéologie ambiante qui dépeignait ces femmes comme des victimes consentantes, voire même des provocatrices. Des coupables somme toute. Elles se sont appuyées sur la parole des femmes pour montrer comment le contexte historique, juridique, sociologique, économique de leur vie en fait des victimes toutes désignées de la violence. Et que pour l'éliminer, il faut s'attaquer résolument à la structure patriarcale de nos sociétés.

LES FEMMES COMME VICTIMES

Peu à peu une autre conception de la violence émerge dans les rangs féministes. Elle deviendra dominante dans les années quatre-vingt et entraînera des déplacements importants. Nombre de féministes ne pointent plus du doigt les institutions patriarcales comme fondement de l'oppression, mais la violence masculine elle-même définie comme une forme majeure de pouvoir des hommes. Dès 1978, Hanmer propose une définition sociologique de la violence non pas envers les conjointes mais plus globalement envers les femmes. Elle affirme

qu'une telle définition doit tenir compte de l'usage de la force et de la menace comme moyen d'obliger les femmes à se comporter de telle ou telle façon. Elle est la première à introduire le terme de continuum, évoquant le meurtre à un pôle et la menace à l'autre; la violence contre les conjointes prend place parmi les différentes manifestations de violence exercées contre les femmes.

Selon Hanmer, la force et la menace constituent les fondations premières des relations hiérarchiques entre les hommes et les femmes. C'est la sanction qui soutient toutes les autres formes de contrôle. Elles remplissent deux objectifs: d'une part exclure ou restreindre l'implication des femmes dans certains secteurs; d'autre part, les contraindre à certains comportements. Si les femmes comme groupe ne défient pas leurs oppresseurs, c'est soit qu'elles ont peur ou qu'elles sont suffisamment bien tenues en main et que l'exercice de la force est inutile. Dans cette perspective, toutes les femmes, comme membres de la même catégorie de sexe, partagent cette vulnérabilité physique face à la violence. Si elles ne subissent pas toutes directement la violence, elles peuvent toutes en être la cible et en être affectée d'une façon ou de l'autre. Certaines auteures se réfèrent d'ailleurs à la notion de « terrorisme domestique » pour décrire les effets psychologiques et sociaux de la violence masculine. Aussi, selon Hanmer, faut-il parler d'exploitation de sexe. Ici, l'accent est mis sur les femmes comme groupe face aux hommes et non pas comme épouses ou membres de la cellule familiale.

Les féministes orienteront donc leur analyse vers les différentes formes de violence faites aux femmes et les liens entre elles. En 1988, Kelly utilise la notion de *continuum de violence sexuelle*. Cela renvoie à différentes formes de violence dont « le caractère commun... est l'abus, l'intimidation, la coercition, l'intrusion, la menace et la force auxquels les hommes ont recours pour contrôler les femmes ». Elle veut montrer comment les comportements typiques et les comportements aberrants des hommes se confondent les uns avec les autres et refuse de les distinguer à partir d'un caractère de gravité pénale. À son avis, cela ne rendrait pas compte de l'expérience des femmes concernées. Elle vise à mettre en évidence la fréquence relative de ces formes de violence: les plus usuelles renvoient à des phénomènes qu'on banalise (le harcèlement sexuel, par exemple), alors que d'autres sont définies comme des crimes.

La violence contre les conjointes prend ainsi place dans l'ensemble des formes de violence subies par les femmes. Kelly et nombre d'auteurs ciblent la menace de violence, le harcèlement sexuel, le viol, la violence contre les conjointes, l'abus sexuel, l'inceste, l'exhibitionnisme, les téléphones obscènes, etc., et elles affirment que plusieurs de ces formes de violence sont très fréquentes et que la plupart des femmes en ont été victimes. Des auteurs mettent aussi en évidence le problème de l'escalade de la violence, identifient le scénario du cycle de la violence et proposent le « syndrome de la femme battue ».

Le témoignage des femmes a d'abord servi d'appui pour penser le problème. On va ensuite considérer que ce témoignage peut servir de voie à la guérison. La solution est de se mettre à l'écoute des femmes afin de pouvoir les aider à recouvrer leur espace psychique et à trouver les voies pour combattre l'oppression. Les changements peuvent émerger à travers les complicités entre femmes et leur lutte à partir d'une vulnérabilité commune.

En mettant l'accent sur le sort commun des femmes comme victimes potentielles, les féministes présentent alors les femmes davantage sous l'identité globalisante de la victime que sous celle de l'actrice sociale.

Dans le cadre de ce second moment, les féministes ont porté attention aux différentes formes de violence, aux liens entre elles et à l'impact sur la vie des victimes. La violence contre les conjointes a pris place dans la définition plus large de la violence contre les femmes. Du coup, l'épouse, comme membre de la famille opprimée par son conjoint, rejoint les rangs des femmes comme catégorie de sexe opprimée par les hommes. Ce développement a permis d'approfondir les connaissances sur le phénomène de la violence contre les femmes. Par contre, il a entraîné deux dérives importantes: le regroupement de toutes les femmes sous la catégorie globalisante de victimes et la réduction de la relation entre conjoints hétérosexuels à un rapport d'oppression.

Très tôt, les moyens pour lutter contre ces situations s'avèrent problématiques et montrent la nécessité de repenser le pro-

blème. Après la mise en place de programmes pour lutter contre la violence, certaines recherches indiquent que les conjointes victimes ne réussissent souvent à échapper à la domination du conjoint que pour se retrouver sous celle de l'État et, surtout, du système de justice pénale. Après avoir noté l'inaction des autorités policières et judiciaires et la réticence des conjointes à porter plainte, on a voulu contourner le problème en confiant ce rôle à l'État. Dans les années quarante, on a donc mis en place tant au Canada qu'aux États-Unis des politiques de mises en accusation automatique et de non-retrait des poursuites, voulant ainsi s'assurer de la dénonciation systématique des comportements et du non-retrait de la plainte. Par là, on subtilisait aux conjointes le contrôle de leur situation problématique et on l'inscrivait institutionnellement comme celui de victimes d'incapables d'autonomie et de décision.

ACTRICES SOCIALES

Dans ce troisième moment, les témoignages interpellent les analyses féministes qui définissent uniquement la violence à partir de la dimension de la domination et de la victimisation. D'abord, leur voix se fait entendre à travers les recherches. Dès 1987 au Canada, McLeod rapporte que, malgré les progrès en matière d'intervention judiciaire, nombre de femmes victimes de violence signalent les effets pervers de cette solution. Elles s'inquiètent de la répercussion de cette intervention sur leurs enfants, craignent que cela ne contribue qu'à amplifier le problème, d'autant plus si le juge impose

une sentence de prison dont la famille subira les contrecoups. Des recherches ultérieures illustrent les conséquences négatives qu'entraîne l'intervention pénale auprès de différents groupes de femmes victimes. D'un groupe de femmes à l'autre, le problème diffère en fonction de facteurs tels que la localisation géographique, l'âge, l'ethnie, la religion, la langue, le niveau socioéconomique. Ces facteurs contribuent non seulement à la définition de leur problème, mais déterminent en partie l'impact de l'intervention pénale sur leur vie. Des femmes autochtones témoignent que cette intervention étatique leur paraît conforter la discrimination dont sont victimes leurs peuples depuis la colonisation européenne. Des femmes immigrantes soulignent à leur tour que le recours au pénal peut susciter une réaction négative de leur communauté ethnique. Les conjointes victimes ont aussi sonné l'alarme en développant des mécanismes de résistance face aux politiques de mises en accusation automatique. Nombre d'entre elles refusent l'intervention pénale ou encore la requièrent seulement de façon ponctuelle pour se protéger de la violence.

Dans la même foulée, des femmes mettent directement en cause l'impact de ces politiques sur leur propre identité. Elles font valoir qu'elles ne sont pas au premier chef des victimes, mais des travailleuses, des mères, des artistes, des sportives. Et qu'elles sont blessées par cette définition réductrice d'elles-mêmes. Elles se réclament d'une capacité d'autonomie pour composer avec leur situation problématique et exigent qu'on pense non seule-

ment le problème, mais aussi les solutions à partir d'elles-mêmes. McLeod rapporte une citation fort évocatrice d'une conjointe qui refuse le statut de victime et la prise en charge de son problème par des tiers: « Savez-vous ce que je veux? Je veux être indépendante. Je ne suis pas une personne dépendante. Je ne me suis jamais sentie dépendante même lorsque je vivais avec mon mari. Il m'a épousée pour mon indépendance, même s'il n'a peut-être pas été capable de l'assumer. C'était mon côté attirant. Et je n'ai besoin de personne pour me prendre par la main et s'occuper de moi. J'ai besoin de quelqu'un pour m'apprendre comment m'en tirer par moi-même et ensuite me donner un bon coup de pied et me dire de me tirer d'affaire seule. »

Devant ces témoignages, plusieurs constatations s'imposent. D'une part, pour appréhender le problème complexe de la violence contre les conjointes, il faut en aborder les différentes dimensions. Cette exigence s'applique à la fois à l'analyse du parcours individuel des conjointes et à celui de chaque groupe de femmes. D'autre part, s'il faut s'appuyer sur le témoignage des femmes pour décrire le problème et évaluer l'impact des solutions sur leur vie, il faut savoir prendre distance de la charge émotive qui accompagne chaque situation afin de pouvoir reconnaître d'emblée les conjointes comme des actrices sociales à part entière.

Dans ce contexte, on note que la relation avec le conjoint ne peut se réduire à une relation d'oppression. La parole des

femmes fait état de complicités, d'alliances objectives face à d'autres formes d'oppression comme l'oppression de race, de classe, etc. Elle évoque également les liens interpersonnels, affectifs avec le conjoint au-delà ou en dépit de la violence exercée contre elles. En somme, cette forme de violence présente une caractéristique indéniable: elle s'inscrit dans la famille, dans le cadre d'une relation intime qui implique différents acteurs sociaux, enfants inclus. Si cette relation intime représente un lieu de contrôle social pour les femmes, le lieu de leur asservissement potentiel à leur rôle d'épouses et de mère, elle constitue du même coup un lieu pour être en relation, qui permet de se définir en partie du moins par ses liens affectifs. Bref, le schéma d'observation en termes de domination n'explique pas tout et il convient d'éviter la réduction des conjointes au statut de victime.

Qui plus est, compte tenu de la relation intime entre les deux protagonistes, de leur insertion dans un réseau familial et social commun, la résolution du problème ne peut généralement s'inscrire dans un contexte ponctuel. Des féministes ont bien retracé le processus du cycle de la violence contre les conjointes qui caractérise l'expérience d'un certain nombre de victimes. Mais il faut également reconnaître ce processus dans la quête de solution à ce problème. Dès 1990, Lee Ann Hoff publie une recherche sur les relations sociales et les soutiens informels sollicités par les conjointes victimes de violence à différentes étapes de leur processus de quête de solutions. Elle présen-

te ces femmes non pas comme des victimes sans défense, mais comme des actrices sociales confrontées à une situation de crise. Elle met en évidence les différents besoins des femmes à chaque étape du processus et identifie les ressources les plus aptes à y répondre. En 1994, Jones et Schechter présentent à leur tour une étude qui vise à aider les conjointes à comprendre leur problème et à faire des choix pour changer leur vie. Elles analysent les différentes étapes de quête de solutions et proposent une marche à suivre dans le respect du choix des femmes: par exemple, si une conjointe envisage une consultation thérapeutique pour le conjoint, les auteures offrent un guide pour assurer le succès d'une telle démarche tout en lui indiquant les limites possibles de ce type de solutions et lui offrant des conseils pour se protéger.

Ce dernier type de recherche, qui reconnaît, d'une part, la complexité du problème et, d'autre part, les conjointes comme des actrices sociales, met en lumière la voie pour comprendre le problème et mettre en place des solutions.

CONCLUSION

Les réflexions féministes sur la violence contre les conjointes renvoient à des cadres d'interprétations variées et se sont développées peu à peu en prenant en compte le caractère spécifique de cette forme de violence aussi bien que sa complexité.

Par ailleurs, on a pu apprécier le rôle pivot de la parole des femmes à chaque étape de ces développements. On a pu constater aussi qu'il fallait se mettre à l'écoute de l'expérience conjugale globale et de la quête de solutions pour être en mesure de rendre compte de la complexité du problème et des moyens susceptibles d'y répondre. En somme, en regard de cette problématique aussi bien que nombre d'autres abordées dans le cadre du mouvement féministe occidental contemporain, il est bénéfique d'adopter une approche de « partialité critique ». Tout en reconnaissant un parti pris pour les actrices sociales, il s'agit de chercher à maintenir une certaine distance critique et vérifier systématiquement la valeur des démarches de l'analyse menée à partir de l'expérience de vie des femmes. Dans le cadre de cette démarche, il faut conserver une distance critique vis-à-vis des institutions sociales et surtout du système pénal qui se présente abusivement comme un instrument efficace. ■

Bibliographie

- Dobash, R. Emerson, Dobash, Russell P. (1979), *Violence against Wives: The Case Against Patriarchy*, New York, Free Press.
- Edwards, Anne (1987), « Male Violence in Feminist Theory: an Analysis of the Changing Conceptions of Sex/Gender Violence and Male Dominance », dans Jalna Hanmer et Mary Maynard (sous la dir.), *Women, Violence and Social Control* (p. 13-29), Atlantic Highlands, New Jersey, Humanities Press International, Inc.
- Jones, Ann, Schechter, Susan (1994), *Quand l'amour ne va plus. Échapper à l'emprise d'un conjoint manipulateur*, Montréal, Le Jour.
- Hammer, Rhonda (2002), *Antifeminism ans Family Terrorisme. À Critical Feminist Perspective*, New York, Rowman and Littlefield Publisher.
- Hanmer Jalna (1978), « Violence et contrôle des femmes », *Questions féministes*, p. 67-90.
- Hoff, Lee Ann (1990), *Battered Women as Survivors*, New York, Routledge.
- Kelly, Liz (1988), *Surviving Sexual Violence*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
- Klein, Dorie (1979), « Can This Marriage Be Saved? Battery and Sheltering », *Crime and Social Justice*, 12, hiver, p. 19-32.
- Martin, Del (1976), *Battered Wives*, San Francisco, Glide Publications.
- McLeod, L. (1987), *Pour de vrais amours... Prévenir la violence conjugale*, Ottawa, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme.
- McLeod Linda (1980), *La femme battue au Canada: un cercle vicieux*, Ottawa, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme.
- Pizzey, Erin (1974), *Scream Quietly or the Neighbours Will Hear*, Harmondworth, Middlesex, England.
- Schechter, Susan (1982), *Women and Male Violence. The Visions and Struggles of the Battered Women's Movement*, Boston, South End Press.